MAIRIE DE GRISY-SUISNES 77166 46

REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Melun Canton de Fontenay-Trésigny		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration
17	17	**14**
Date de convocation 22/06/2017 Date d'affichage 22/06/2017		

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GRISY-SUISNES - 77166

N° 46/2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. J-M.CHANUSSOT, Maire.

Présents :
Mme GIRAULT, Mme ORIOT, Mme ROLET et Mme FERREIRA

M. CHANUSSOT, M. CARTON, M. MOREL, M. COCHET, M. MASSIN, M. MUNOZ, M. GALPIN et M. LE NEDIC

Absent(s) excuse(s) :
Mme EMARRE donne pouvoir à Mme GIRAULT
M. RAYNARD donne pouvoir à M. COCHET

Absent(s) :
Mme CHAPPET, Mme MARTIN et Mme LANGLER

M. MOREL a été nommé secrétaire

46/2017 ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

VU le Code électoral et notamment ses articles L. 284 à L. 293 ;

VU le Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la Circulaire NOR/INTA/ INTA1717222C du 12 juin 2017 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

VU l'Arrêté n°2017 DRCL-ELEC-020 du 20 juin 2017 fixant le nombre de délégués à élire en vue de constituer le collège électoral sénatorial ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT que le bureau électoral est présidé par M. le Maire, Jean-Marc CHANUSSOT, et comprend en outre les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin (M. LE NEDIC et M. MASSIN) et les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin (Mme FERREIRA et M. MUNOZ).

CONSIDERANT qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

CONSIDERANT que les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste) ;

CONSIDERANT que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès de M. le Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

CONSIDERANT que le vote se fait sans débat au scrutin secret ;

Après avoir désigné Mme GIRAULT en qualité de secrétaire du bureau électoral,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1) Election des délégués

Détermination du quotient électoral applicable aux délégués : 14 suffrages exprimés / 5 = 2,8. Le chiffre du quotient est arrondi à l'entier supérieur, soit 3.

Attribution des mandats au quotient :

- liste « oser et agir ensemble » : 14 / 3 = 4,6 soit 5 mandats.

Il reste 0 mandats à attribuer à la plus forte moyenne.

Les mandats sont répartis ainsi qu'il suit :

- liste « oser et agir ensemble » : 5 mandats.

2) Election des suppléants

Détermination du quotient électoral applicable aux suppléants : 14 suffrages exprimés / 3 = 4,6 arrondi à 5.

Attribution des mandats au quotient :

- liste « oser et agir ensemble » : 14 / 5 = 2,8 soit 3 mandats.

Il reste 0 mandat à attribuer à la plus forte moyenne.

Les mandats sont répartis ainsi qu'il suit :

- liste « oser et agir ensemble » : 3 mandats.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

J-M. CHANUSSOT

MAIRIE DE GRISY-SUISNES 77166

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 04/07/17

Et de la Publication le 04/07/17

Le Maire

J-M. CHANUSSOT

MAIRIE DE GRISY-SUISNES 77166